

Convention « PROJET CALCUL MENTAL RAPIDE MAIS REFLECHI »

Entre le collège les Mailheuls

Εt

Les établissements suivants :

✓ Etablissements inscrits au 31/01/17

Collège Les Mailheuls 20, rue des Mailheuls BP 10 11110 COURSAN

Téléphone :04 68 33 51 72 Fax : 04 68 33 41 60

gest.0110067n@ac-montepllier.fr

Dossier suivi par : N Fourdrignier

Lycées					
Lycées Collèges					
CM2					

Article 1er: objet de la convention

La présente convention a pour objet l'organisation du projet « calcul mental rapide mais réfléchi » et la mutualisation des moyens.

Article 2 : Organisation

Le chef d'établissement du collège Les Mailheuls aura la charge d'organiser, centraliser et coordonner les actions du projet en collaboration avec les différents acteurs de chaque établissement.

Article 3: budget

Le collège les Mailheuls a la charge du projet sur le plan budgétaire et fonctionnel. Le chef d'établissement sera ordonnateur des dépenses et des recettes.

La participation des établissements est de 100 € par lycée, 60 € par collège et pour les élèves de primaire : 20 € par classe, 30 € pour 2 classes et 10 € par demiclasse. Ces participations sont versées au collège les Mailheuls pour honorer les diverses dépenses liées au projet.

Les dépenses seront identifiées comme suit :

- ✓ Récompenses
- ✓ Frais liés à l'organisation (fournitures, reprographie...)
- ✓ Goûters élèves lors de la finale

Les établissements du carcassonnais et Rieux-Minervois sont dispensés de cotisation compte tenu des frais de déplacement qu'ils auront à supporter pour participer à la finale.

Les commandes seront assurées par le collège Les Mailheuls selon la demande de chaque établissement.

Le projet sera suivi sur le service AP « activités pédagogiques ». Les éventuels reliquats seront utilisés l'année suivante en cas de reconduction du projet ou restitués aux établissements.

Le chef d'établissement partenaire,

Le principal du collège Les Mailheuls

Philippe LAMBERTE